



PRÉFET DE L'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

SERVICE ECONOMIE AGRICOLE  
Cellule de suivi des structures et du foncier agricole

Affaire suivie par :  
Christine GROLLEAU  
Tél. : 01.60.76.32.42  
Fax. : 01.60.76.33.81  
mél : [ddt-sea@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea@essonne.gouv.fr)

## Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles

Séance du 23 mai 2013

**Avis n° 3**

N/réf : SEA/130 299

### Avis sur le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Brouy

Le projet de PLU arrêté est présenté à la commission par Mme SAÏDI, responsable adjointe du service territorial d'aménagement sud

**L'avis est déclaré favorable avec une condition**

Avis défavorable : 0

Abstention : 0

Avis favorables sous condition : 8 (6 présents + 2 pouvoirs)

**Commentaire :**

La commission salue le travail de concertation effectué avec les agriculteurs sur les circulations agricoles. Ce travail a déjà débouché sur des mesures concrètes, telles que l'élargissement de certains virages à angle droit et la réalisation d'un chemin de contournement du bourg, destiné aux engins agricoles.

Les extensions à l'intérieur de l'enveloppe de la zone déjà urbanisée paraissent justifiées et correspondent aux besoins exprimés ou prévisibles.

La commission regrette le classement en zone N d'une partie de l'espace agricole, qui ne constitue pas une mesure adaptée de protection des espaces en question.

Le classement en zone à urbaniser d'un morceau de 2022 m<sup>2</sup> d'une grande parcelle agricole de forme régulière -donc plus simple à cultiver, paraît peu compréhensible. Ce terrain est en effet situé à l'écart du bourg, à la fois au sud du chemin contournant le bourg et à l'ouest de la route RD 57.

**L'avis favorable de la commission est donc suspendu au reclassement en zone A de cette parcelle.**

Le président de la CDCEA,  
représentant le Préfet



Olivier de SORAS

Cet avis est publié sur le site des services de l'État en Essonne :  
<http://www.essonne.pref.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture/Structures-Foncier-agricole/CDCEA>